

## Manifeste Euphémé

1. Conformément à l'article 6 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui encourage la diversité linguistique dans le respect de la langue maternelle, à tous les niveaux de l'éducation, partout où c'est possible et qui promeut l'apprentissage du plurilinguisme dès le plus jeune âge,
2. Constatant que les personnes allophones sont de plus en plus nombreuses dans nos sociétés européennes,
3. Constatant que ces personnes font l'objet de discrimination linguistique, qu'elles sont stigmatisées en raison de leur.s langue.s maternelle.s, qu'elles font l'objet de critiques, de moqueries, d'ingérence ou de négligence sous prétexte qu'elles ne parlent pas la ou les langue.s officielle.s du pays qui les accueille,
4. Nous, les partenaires du projet européen Euphémé, appelons la société civile et les politiques à :
  - a. faire preuve de tolérance linguistique envers les personnes allophones,
  - b. cesser d'interdire l'usage des langues maternelles au sein des familles,
  - c. cesser d'interdire l'usage des langues maternelles dans l'espace public, y compris dans les écoles,
  - d. ne pas émettre de critiques envers les personnes qui parlent d'autres langues que la ou les langue.s officielle.s du pays,
  - e. sensibiliser dès le plus jeune âge la tolérance linguistique,
  - f. proposer des formations pour les professionnels en contact avec des personnes d'origine étrangère pour les rendre aptes à gérer la diversité linguistique,
  - g. proposer des lieux et des moments d'échanges avec des personnes de langues et cultures différentes afin de garantir le dialogue et d'instaurer la paix sociale.